

Bruxelles, le 15 janvier 2021
(OR. en)

5161/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0252(NLE)

ATO 2
CADREFIN 7

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	10137/18
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant un programme de financement spécifique pour le déclassement d'installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1368/2013 du Conseil - Adoption

1. Le 13 juin 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de règlement du Conseil établissant un programme de financement spécifique pour le déclassement d'installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1368/2013 du Conseil.
2. Le groupe "Questions atomiques" a examiné la proposition et est parvenu à un accord provisoire à son niveau à la suite d'une consultation écrite informelle, qui s'est achevée le 3 novembre 2020 et dans le cadre de laquelle aucune délégation n'a soulevé d'objections.
3. Lors de sa réunion extraordinaire du 17 au 21 juillet 2020, le Conseil européen a adopté des conclusions qui portent également sur les recettes du CFP 2021-2027¹, y compris sur le budget prévu pour ce programme.

¹ Doc. EUCO 10/20.

4. Le Parlement européen a été consulté initialement en juillet 2018 et a rendu son avis le 16 janvier 2019. Depuis lors, l'accord provisoire intervenu au niveau du groupe "Questions atomiques" a considérablement modifié la proposition de la Commission. Par conséquent, le Parlement européen a de nouveau été consulté en novembre 2020 et a décidé de ne pas rendre d'autre avis.
5. Le 2 décembre 2020, le Comité des représentants permanents a confirmé son accord sur le texte dudit règlement du Conseil, qui figure dans le document ST 13363/20.
6. À la suite de l'accord horizontal sur le CFP, le texte a été aligné sur les nouvelles dispositions du CFP et a fait l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes, qui figure dans le document ST 12566/20.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - approuver le projet de texte final du règlement du Conseil établissant un programme de financement spécifique pour le déclassement d'installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1368/2013, qui figure dans le document ST 12566/20;
 - suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, ce règlement du Conseil, tel qu'il figure dans le document ST 12566/20.